DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
C.A VITRE COMMUNAUTE

COMMUNE DE ERBREE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

QUARTA
LA CARTE DE LA COMPETENCE
WWW.QUARTA.FR
AGENCE DE ST-JACQUES-DE-LA-LANDE
123 rue du Temple de Blosne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE
Tél. +33 (0)2 99 30 12 12
contact@quarta.fr

APPROBATION : 12/02/2020

Dossier n° 180135U

Echelle : 1/ 10 000

Légende :

- A 4 : Servitude relative aux terrains riverains de cours d'eau non domaniaux
- AS 1 : Servitudes relatives aux périmètres de protection des eaux potables
  - Périmètre de protection éloigné
  - Périmètre de protection immédiat
  - Périmètre de protection rapproché
  - périmètre rapproché complémentaire
  - périmètre rapproché sensible
- AC 1 : Servitude de protection des monuments historiques
- I 4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- I 4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (HTA)
- T 1 : Servitudes relatives aux chemins de fer
- PT 1: Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques (générateur).
- PT 1: Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques (zone de garde).
- PT 1: Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques (zone de protection).
- PT 2 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles de centres d'émission et de réception exploités par l'Etat

Servitudes non figurées sur le plan :

A 5 : Servitude pour la pose de canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement
T 7 : Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement

